Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260402-DE035CM27032026-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

SEANCE DU 27 MARS 2026

Date de convocation
23 mars 2026

Date d'affichage
23 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois de mars, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Présents :
M. ECHEVEST, Mme COCGUEN, M. BIHEL, Mme LE FOLL, M. NOGE, Mme CHARNEAU, M. SAVINIEN, Mme LE COTTON, M. PRIGENT, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, Mme LOLLIERIC, M. STEPHAN, Mme LOYER, M. MONJARET, Mme CRENN, M. YAHIA, Mme GREZARD, M. HATTON, Mme DRUILLENEC, M. COLLET, Mme LE LIARD, M. BERTHILLOT, Mme EUZEN, M. BATARD, Mme LE GOUX M. CHEVALIER, Mme GUILCHER, M. LAQUERRE.

Pouvoirs :

Absents :

Secrétaires de séance :
Mme LE FOLL, Mme LE GOUX.

Délibération n° 2026-035 | Désignation du correspondant au comité national d'action sociale (CNAS)

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à désigner un correspondant pour représenter la commune au sein du comité national d'action sociale.

Il propose de désigner : Annyvonne BOTCAZOU

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260402-DE035CM27032026-DE

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la désignation telle qu'exposée ci-avant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

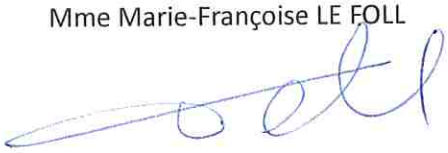
Le Maire,



Yannick ECHEVEST

Les secrétaires de séance,

Mme Marie-Françoise LE FOLL



Mme Dominique LE GOUX

